

Compétition d'intelligence artificielle CMC Microsystèmes Atlas 800 **(« Règlement officiel »)**

1. Période de compétition

La compétition d'intelligence artificielle (IA) CMC Microsystèmes Atlas 800 (la « **Compétition** ») débute à 8 h HAE le 18 juillet 2022 et prend fin à 23 h 59 HNE le 11 novembre 2022 (la « **Période de participation** »). En participant à la Compétition, chaque participant(e) convient de respecter ce Règlement officiel et de s'y conformer. Les participants conviennent également de respecter toutes les décisions de CMC Microsystèmes (« **CMC** » ou le « **Commanditaire** ») et de s'y conformer; les décisions seront définitives et obligatoires, dans toutes les questions liées à cette Compétition et à l'octroi du Prix, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des inscriptions.

2. Admissibilité

La Compétition est ouverte aux résidents autorisés du Canada qui : (i) ont atteint l'âge de la majorité dans leur territoire de résidence; et (ii) effectuent des études dans une université canadienne et disposent d'un abonnement valide à CMC Microsystèmes (par l'intermédiaire de leur superviseur). Un abonnement d'essai gratuit est également proposé aux nouveaux membres à <https://cmcmicrosystems.formtitan.com/ProductTrial?ssoauth=ft#/>.

Les dirigeants, les administrateurs, les employés, les agents et les représentants de CMC, tout juge de la Compétition, ainsi que leurs parents, filiales, sociétés affiliées, distributeurs, agences de publicité et de promotion et représentants commerciaux respectifs (collectivement les « **Entités de la Compétition** ») et les membres des familles immédiates (définis comme les parents, les frères, les sœurs, les enfants et les conjoints, peu importe où ils vivent) ou des ménages (qu'ils soient ou non de la même famille) de ces dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants ne peuvent pas participer à la Compétition.

3. Comment participer

AUCUN ACHAT REQUIS. Accès Internet requis pour participer.

Pour vous inscrire (soumission unique), visitez la page Web de CMC <https://www.cmc.ca/ai-competition-on-npu/> (le « **Site Web de la Compétition** ») et suivez les instructions sur le Site Web de la Compétition pour participer. Sur le formulaire d'inscription, vous devez inclure les éléments suivants :

- Nom complet
- Mois et année de naissance
- Coordonnées (courriel et numéro de téléphone)
- Superviseur(-se)
- Université
- Titre du projet
- Résumé du projet (max. 300 mots)

- Piste choisie (plusieurs soumissions sont possibles)
- Courte biographie qui décrit votre parcours et vos habiletés en matière d'IA

De plus, votre soumission doit correspondre à l'une des pistes de compétition suivantes (chacune étant une « **Piste** »). La soumission doit satisfaire aux exigences de la piste choisie pour être considérée comme valide. Une soumission peut être associée à plusieurs pistes.

4. Détails de soumission et prix des pistes

1. **Piste 1 – Migration de modèle à la fine pointe de la technologie** – Une liste des modèles candidats avec le code de processeur graphique à sources ouvertes. Les participants peuvent également proposer un modèle de leur choix. Ceux-ci apporteront les adaptations nécessaires au script pour entraîner le modèle sur le serveur d'unité de traitement neuronal (NPU) avec une performance cible, et rendront ouvertes les sources de leur implémentation.

- **Prix** : Nous offrons **cinq prix** de 2 000 \$ à 5 000 \$, attribués comme suit :
 - **1^{re} place** : 5 000 \$
 - **2^e place** : 4 000 \$
 - **3^e place** : 3 500 \$
 - **4^e place** : 2 500 \$
 - **5^e place** : 2 000 \$
- **Critères d'évaluation** : Un jury évaluera chaque soumission en fonction des critères suivants :
 - **CR1** : Performance du modèle exécuté sur le NPU, incluant l'exactitude et la vitesse d'entraînement (pondération : 70 %)
 - **CR2** : Qualité du code et de la documentation (pondération : 15 %)
 - **CR3** : Facilité d'utilisation (pondération : 15 %)
- **Méthode de soumission** : URL du compte GitHub du participant, y compris le journal d'entraînement, un fichier Readme, les codes qui peuvent être exécutés sur le serveur de NPU, à sources ouvertes, p. ex., en vertu d'une licence MIT ou Apache.

2. **Piste 2 – Recherche sur une NPU** – Les participants entraînent leur modèle sur la NPU et publient un ou des articles avec leurs codes **à sources ouvertes**.

- **Prix** : Nous offrons **3 prix** (jusqu'à 5 000 \$ CAD par article) attribués comme suit :
 - **1^{re} place** : 5 000 \$
 - **2^e place** : 4 000 \$
 - **3^e place** : 3 500 \$
- **Critères d'évaluation** : Soumission d'article et code; dans le cas d'un article non accepté, il sera évalué selon la qualité de l'article et des résultats. Un jury évaluera chaque soumission en fonction des critères suivants :
 - **CR1** : Démonstration et présentation (pondération : 50 %)
 - **CR2** : Performance du modèle exécuté sur le NPU, incluant l'exactitude et la vitesse d'entraînement (pondération : 20 %)

- **CR3** : Qualité du code et de la documentation (pondération : 15 %)
- **CR4** : Facilité d'utilisation (pondération : 15 %)

- **Méthode de soumission** :

- Pour les articles acceptés : Copie de l'article; URL du code sur GitHub; le code peut être exécuté sur un serveur de NPU, à sources ouvertes, p. ex., en vertu d'une licence MIT ou Apache.
- Pour les articles soumis : Présentation et démonstration en direct

3. Piste 3 – Application innovante sur NPU – Les participants développent une ou des applications innovantes sur la NPU.

- P. ex., applications de conduite autonome ou de robotique. Liens vers des idées d'applications.
- IA en nuage : Un serveur Atlas 800 peut fournir un service Web [réf.]
- IA en périphérie de réseau (robotique, conduite autonome, etc.) : Dans ce cas, vous pouvez utiliser Atlas 200 DK, le dispositif d'IA en périphérie de réseau, plutôt qu'Atlas 800.
- Exemple : Voiture robotique; Drone
- **Prix** : Nous offrons trois prix de 3 500 \$ à 5 000 \$, attribués comme suit :
 - **1^{re} place** : 5 000 \$
 - **2^e place** : 4 000 \$
 - **3^e place** : 3 500 \$
- **Critères d'évaluation** : Un jury évaluera chaque soumission en fonction des critères suivants :
 - **CR1** : innovation, performance, difficulté technique, utilisabilité (pondération : 70 %)
 - **CR2** : Qualité du code et de la documentation (pondération : 15 %)
 - **CR3** : Facilité d'utilisation (pondération : 15 %)
- **Méthode de soumission** : URL du code sur GitHub, rapport, vidéo de démonstration

4. Piste 4 – Catégorie en équipe

Les participants à cette piste doivent former une équipe comprenant au moins un membre d'un groupe à la recherche de capitaux propres. Les équipes peuvent participer à une ou à plusieurs pistes.

- **Prix** : Nous offrons deux prix (de 3 000 \$ à 5 000 \$ par soumission), attribués comme suit :
 - **1^{re} place : 5 000 \$**
 - **2^e place : 3 000 \$**
- **Évaluation** : Dépend de la piste sélectionnée.
- **Méthode de soumission** : Dépend de la piste sélectionnée. Voir les détails de soumission ci-dessus pour chaque piste.

EN PARTICIPANT, VOUS CONVENEZ QUE TOUT CODE À SOURCES OUVERTES QUE VOUS ET VOTRE ÉQUIPE CRÉEZ ET SOUMETTEZ DANS LE CADRE DE VOTRE PARTICIPATION PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR N'IMPORTE QUI, Y COMPRIS CMC ET LES ENTITÉS DE LA COMPÉTITION, CONFORMÉMENT À LA LICENCE À SOURCES OUVERTES QUI S'APPLIQUE À UN TEL CODE. En participant, vous convenez de ce qui suit : (i) vous reconnaissez que toute partie de votre soumission, y compris des journaux, du code, des articles, une vidéo de démonstration et des présentations, peut être publiée par CMC sur le Site Web de la Compétition ou sur GitHub, à l'entière discrétion de CMC, mais sans que cela impose une obligation de publication; (ii) vous utilisez le droit et l'autorité que vous détenez à cet effet pour accorder par la présente à CMC et aux Entités de la Compétition une licence mondiale, exempte de redevance, non exclusive et irrévocable à perpétuité pour tester, reproduire, stocker, copier, diffuser, afficher, distribuer, modifier, changer, combiner avec d'autres documents, publier et/ou autrement utiliser sans limites la soumission ou une partie de celle-ci d'une quelconque manière ou sur un support quelconque, y compris sans limite sur le Site Web de la Compétition, aux fins de permettre à CMC et aux Entités de la Compétition de tester et d'évaluer la soumission et d'exécuter les exigences techniques et autres de la Compétition; et (iii) vous convenez de dégager CMC et de la tenir indemne de toute réclamation basée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, l'atteinte au droit d'auteur, la contrefaçon de marque de commerce ou toute autre cause d'action reliée à la propriété intellectuelle qui est associée de près ou de loin à l'utilisation par CMC ou par une Entité de la Compétition de la soumission en vertu de la licence accordée ci-dessus.

5. Autres détails sur les prix

Les prix doivent être acceptés tels qu'octroyés et ne peuvent pas être remplacés ou transférés, sauf à l'unique discrétion de CMC. CMC se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un prix d'une valeur pécuniaire équivalente ou plus élevée si le Prix ne peut pas être accordé comme décrit pour une quelconque raison. Les autres coûts ou frais associés au Prix et non précisés dans la présente devront être assumés par les gagnants sélectionnés.

6. Sélection des gagnants

Entre le 15 novembre 2022 et le 1^{er} décembre 2022, un groupe diversifié d'évaluateurs qualifiés de CMC et de Huawei Canada passeront en revue toutes les soumissions admissibles reçues au cours de la Période de compétition. Toutes les soumissions

admissibles dans chaque Piste seront évaluées en fonction des critères de la Piste pertinente. Les gagnants potentiels de chaque Piste seront informés par [**courriel / téléphone**] aux environs du 22 novembre 2022. La probabilité d'être sélectionné(e) dépendra du nombre de soumissions admissibles reçues au cours de la Période de compétition et de l'habileté à satisfaire aux critères.

7. Vérification des participants sélectionnés et conditions de réclamation de prix

Les gagnants potentiels seront informés à l'adresse de courriel ou au numéro de téléphone indiqués sur leur formulaire de participation. Afin d'être déclaré gagnant officiel, un participant qui est sélectionné doit : (i) répondre à la notification de sélection dans les trois jours ouvrables de la première tentative par CMC; (ii) signer et retourner à CMC, dans les trois jours ouvrables de son envoi par CMC, une déclaration écrite et un formulaire de décharge, dégageant CMC de toute responsabilité en lien avec cette Compétition ou l'utilisation, la mauvaise utilisation, l'octroi ou la possession d'un quelconque Prix (la « **Décharge** »); et (iii) respecter autrement le présent Règlement officiel.

Le retour d'une notification qui n'a pas pu être livrée à une personne gagnante, l'incapacité de rejoindre une personne participante ou le défaut pour une personne participante sélectionnée de répondre à la notification dans un délai de trois jours suivant la première tentative de communication par CMC ou un agent de CMC, le défaut de fournir une preuve d'admissibilité (si requise), un document de décharge ou un autre document requis en temps opportun ou une autre non-conformité au présent Règlement officiel peuvent entraîner la disqualification, la perte du Prix et, à l'entière discrétion de CMC, la sélection d'une autre personne participante admissible pour le Prix perdu conformément au présent Règlement officiel, qui sera soumise à la disqualification selon les mêmes modalités.

8. Droit d'annuler, de résilier, de suspendre ou de modifier

CMC se réserve le droit de résilier, de suspendre ou de modifier cette Compétition, en tout ou en partie, à tout moment et sans avis ni obligation si, à l'entière discrétion de CMC, tout facteur interfère avec la conduite appropriée de la Compétition telle que prévue par le présent Règlement officiel. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, si la Compétition, ou toute partie de celle-ci, n'est pas en mesure d'être exécutée comme planifiée pour une quelconque raison, y compris, mais sans s'y limiter, l'infection par un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des erreurs de synchronisation ou des défaillances techniques, qui, à l'entière discrétion de CMC, corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, le caractère juste, l'intégrité ou le fonctionnement approprié de cette Compétition, CMC peut, à son entière discrétion, annuler toute soumission suspecte et : (a) mettre fin à la Compétition, ou à une partie de celle-ci; (b) modifier ou suspendre la Compétition, ou une partie de celle-ci, afin de régler la déficience puis de reprendre la Compétition ou la partie pertinente d'une manière qui se conforme le mieux à l'esprit du présent Règlement officiel; et / ou (c) accorder le Prix parmi les soumissions non suspectes admissibles qui ont été reçues jusqu'au moment de la déficience, conformément aux critères de sélection des gagnants abordés ci-dessus.

CMC se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente d'altérer le processus de soumission ou le déroulement de la Compétition, enfreint au Règlement officiel ou qui agit de manière à irriter, à agresser, à menacer ou à harceler toute autre personne.

9. Limitation de responsabilité et décharges

EN PARTICIPANT À CETTE COMPÉTITION, LES PARTICIPANTS CONVIENNENT QUE CMC ET LES ENTITÉS DE LA COMPÉTITION N'ENDOSENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT EN CE QUI CONCERNE UNE BLESSURE, UNE PERTE OU DES DOMMAGES QUELCONQUES ET SERONT TENUS INDEMNES D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ PAR LES PARTICIPANTS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ENVERS DES PERSONNES OU DES PROPRIÉTÉS EN RAISON DE LA COMPÉTITION, Y COMPRIS L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'UTILISATION DU PRIX. EN PARTICIPANT À CETTE COMPÉTITION, LES PARTICIPANTS CONVIENNENT QUE CMC ET LES ENTITÉS DE LA COMPÉTITION N'ENDOSENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT EN CE QUI CONCERNE UNE BLESSURE, UNE PERTE OU DES DOMMAGES QUELCONQUES ET SERONT TENUS INDEMNES D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ PAR LES PARTICIPANTS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ENVERS DES PERSONNES OU DES PROPRIÉTÉS EN RAISON DE : A) LA SOUMISSION OU LA PARTICIPATION À CETTE COMPÉTITION, B) TOUTE RÉCLAMATION BASÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE OU À LA PERSONNALITÉ, LA DIFFAMATION OU LA LIVRAISON DE MARCHANDISES OU C) TOUTE RÉCLAMATION BASÉE SUR DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE INCLUS DANS UNE SOUMISSION OU DES RÉCLAMATIONS PAR UNE TIERCE PARTIE QU'UNE SOUMISSION OU L'UTILISATION D'UNE SOUMISSION PAR CMC OU DES ENTITÉS DE LA COMPÉTITION ENFREIGNENT OU VIOLENT AUTREMENT LES DROITS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UNE TIERCE PARTIE D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE.

Sans limiter ce qui précède, CMC et les Entités de la Compétition, ainsi que l'un ou l'autre des autres fournisseurs ou sous-traitants de CMC, ne seront pas tenus responsables de ce qui suit : (a) toute information incomplète ou inexacte qui est causée par les participants ou par un quelconque équipement associé à la Compétition ou utilisé dans celle-ci, ou toute erreur technique ou humaine qui pourrait se produire lors du traitement des soumissions dans cette Compétition; (b) la perte, l'interruption ou la non-disponibilité d'un réseau, d'un serveur, d'un fournisseur de services, de systèmes en ligne, de réseaux ou lignes téléphoniques ou de toute autre connexion; (c) la destruction, la perte, l'altération ou le vol de soumissions ou l'accès non autorisé à celles-ci; (d) un problème, un mauvais fonctionnement ou une défaillance de réseaux ou lignes téléphoniques, d'ordinateurs ou de systèmes informatiques en ligne, de serveurs ou de fournisseurs, d'équipement informatique, d'un logiciel, de virus ou de bogues; (e) les transmissions en retard, perdues, mal acheminées ou embrouillées ou les problèmes de communication; (f) la non-réception d'un courriel par des juges de la Compétition ou CMC ou en provenance de ceux-ci pour une quelconque raison, y compris, sans s'y limiter, la congestion du trafic sur Internet, sur un site Web, ou les deux, ou d'une incompatibilité technique; (g) les dommages à l'équipement informatique d'un utilisateur (logiciel ou matériel) causés par la participation ou le téléchargement de documents reliés à cette Compétition; (h) les erreurs d'impression, de distribution ou de production, ou toute autre erreur ou défaillance, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques ou autres; (i) les omissions ou erreurs techniques, graphiques, typographiques ou rédactionnelles contenues dans la présente.

10. Protection de l'information personnelle et exonération à des fins publicitaires

CMC et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront vos renseignements personnels aux fins de l'exécution de la Compétition et de l'octroi du Prix. Vos renseignements personnels ne

seront autrement pas utilisés par CMC sauf dans l'administration de cette Compétition, et dans ce cas conformément aux lois en vigueur et à la Politique de confidentialité de CMC au <https://www.cmc.ca/fr/politique-de-confidentialite/>.

En acceptant un Prix, la personne gagnante accepte l'utilisation par CMC de son nom, de sa ville / province de résidence, de sa photographie, de ses renseignements biographiques, de ses déclarations, de sa voix et de son apparence dans toute publicité que CMC et ses ayants cause, cessionnaires et détenteurs de licences respectifs peuvent faire en lien avec la Compétition au moyen d'un quelconque média ou format, qu'il soit déjà connu ou inventé par la suite, y compris, sans s'y limiter, le World Wide Web, à tout moment et à perpétuité, sans autres compensations ou avis, et dégage par la présente les Entités de la Compétition de toute responsabilité se rapportant à ces éléments. On peut demander à la personne gagnante de signer un document à cet effet.

11. Conditions générales

Toutes les soumissions deviennent la propriété de CMC et ne seront pas retournées, et aucune communication ne sera envoyée ou établie sauf avec les personnes participantes sélectionnées. Le fait de gagner un Prix est conditionnel à la satisfaction de toutes les exigences décrites dans la présente. Les soumissions de masse, les soumissions automatisées, les soumissions effectuées par des tierces parties, ainsi que les soumissions ou réclamations en retard, incomplètes, frauduleuses, illisibles, non identifiées ou retardées seront nulles. Toutes les soumissions et réclamations sont sujettes à une vérification. Une preuve de soumission ne constitue pas une preuve de réception. Les personnes participantes conviennent de respecter le présent Règlement officiel. Les décisions de CMC et / ou du Comité de sélection seront finales et exécutoires sur toutes les questions reliées à cette Compétition. La Compétition est soumise à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Nul là où la loi l'interdit. CMC se réserve le droit de corriger toute erreur typographique, d'impression, informatique ou opérationnelle. Un manquement de la part de CMC à appliquer une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation de cette disposition. Le caractère non valide ou non exécutoire d'une disposition du présent Règlement officiel n'affecte pas la validité ou le caractère exécutoire d'autres dispositions. Si une disposition du Règlement officiel est déterminée comme non valide ou autrement non exécutoire, le Règlement officiel doit être interprété conformément à ses dispositions comme si la disposition non valide ou non exécutoire en était absente. Si une personne gagnante effectue une fausse déclaration dans un document indiqué ci-dessus, cette personne peut être tenue de retourner rapidement à CMC son Prix ou la valeur en espèce correspondante. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE PARTICIPANTE OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB ASSOCIÉ À CETTE COMPÉTITION OU D'ENTRAVER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE LA COMPÉTITION EST UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES, ET CMC SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE ET DE RÉCLAMER DES DOMMAGES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**